

**Arrêté n° 426 PR du 15 mars 2024 portant commissionnement de Mme Neheiti FROGIER agent de la direction des impôts et des contributions publiques pour rechercher et constater les infractions au code des impôts de la Polynésie française**

(NOR : DIP24501909AP-1)

Paru in extenso au journal officiel n°27 N du 20/03/2024 à la page 3401 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 20/03/2024

Le Président de la Polynésie française,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 1498 CM du 27 août 2010 relatif au service dénommé direction des impôts et des contributions publiques ;  
Vu l'article 411-1 du code des impôts de la Polynésie française ;  
Sur proposition du ministre de l'économie, du budget et des finances en charge des énergies,

Arrête :

**Article 1er**

Mme Neheiti FROGIER, agent affectée à la direction des impôts et des contributions publiques est commissionnée aux fins de rechercher et constater les infractions au code des impôts de la Polynésie française.

**Art. 2**

A cet effet, l'intéressée prêtera le serment prescrit par la loi devant le tribunal de première instance de Papeete.

**Art. 3**

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 mars 2024.  
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,  
Tevaiti-Ariipaea POMARE